

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 20/03/2025 - 5673 - 2003 D 00714 - 432 424 703 - 4 M INVESTISSEMENTS

BILAN - ACTIF

5673

(Devise : EUR)

DUREE DE L'EXERCICE		12	mois	EXERCICE N, CLOS LE		31.12.22	EXERCICE N-1
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT		12	mois			31.12.21	
		BRUT	Amort. Provis.	NET			NET
Capital souscrit non appelé (O)							
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances & acomptes sur immob. incorporelles						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, Matériel & Outill. industriels						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances & acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)							
ACTIF	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises		434 714.15		434 714.15	410 758.19	
	Avances & acomptes versés sur commandes						
	CREANCES						
	Clients & comptes rattachés		6 000.00		6 000.00		
	Autres créances		1 312.00		1 312.00	12.00	
CIRCULANT	Capital souscrit & appelé, non versé						
	DIVERS						
	Valeurs mobilières de placement		50.00		50.00	50.00	
	Disponibilités		27 137.48		27 137.48	17 908.16	
COMPTE DE REGUL.	Charges constatées d'avance						
	TOTAL (II)		469 213.63		469 213.63	428 728.35	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)						
	Primes de remboursement des obligations (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GENERAL (0 A V)			469 213.63		469 213.63	428 728.35	

BILAN - PASSIF

(Devise : EUR)

		EXERCICE N 31.12.22	EXERCICE N-1 31.12.21
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	800.05	800.05
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
PROPRIETES	Report à nouveau	155 858.83	148 711.11
	RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE OU PERTE)	24 080.17	7 147.72
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	180 739.05	156 658.88
AUTRES FONDS PROPRIETES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	116 777.88	126 205.29
	Emprunts & dettes financières divers	127 561.31	94 561.31
	Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 014.59	20 299.27
	Dettes fiscales et sociales	5 250.00	1 262.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	14 870.80	29 741.60
COMPTE REGUL.	Produits constatés d'avance		
	TOTAL (IV)	288 474.58	272 069.47
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I A V)	469 213.63	428 728.35

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 28 juin,
A 10 heures,

Les associés de la Société 4 M INVESTISSEMENTS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Prosper MOUYAL, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 80 actions sur les 80 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PM

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 24 080 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	24 080 euros
-------------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau	155 859 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	179 939 euros

En

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 179 939 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

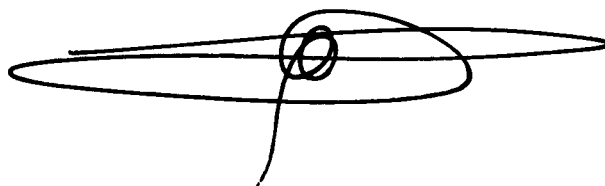
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Prosper MOUYAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name of the President.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2023**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31 DECEMBRE 2022**

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 27 642 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 24 080 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau 155 859 euros

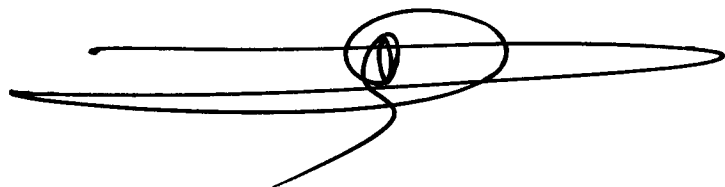
Pour former un bénéfice distribuable de 179 939 euros

En totalité au compte « **REPORT A NOUVEAU** » qui s'élève ainsi à 179 939 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Prosper MOUYAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name of the President.

**RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT
SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE
COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

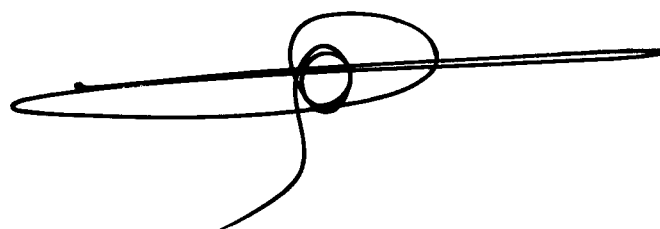
Chers associés,

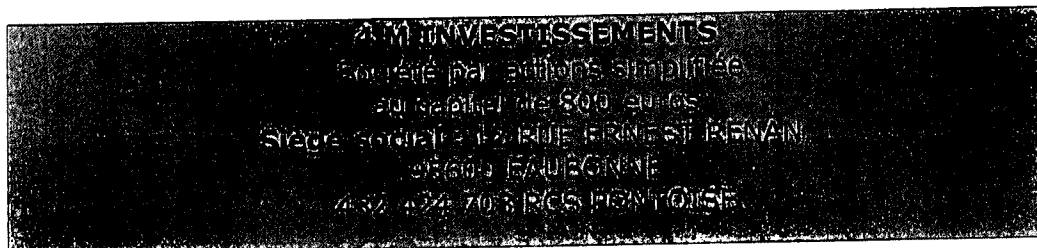
En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Fait à EAUBONNE,
Le 28 JUIN 2023,

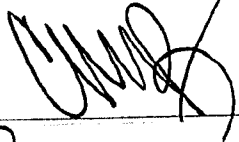
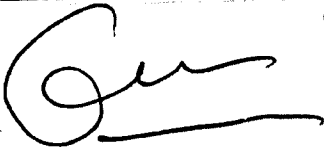
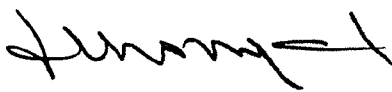
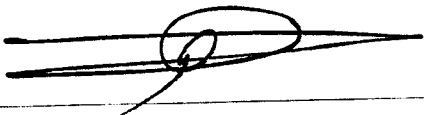
Le Président
Prosper MOUYAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large, stylized loop in the middle and a small vertical stroke extending downwards from the loop.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2023

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. MOUYAL BRUNO 12 RUE ERNEST RENAN 95600 EAUBONNE	10	10	
2	M. MOUYAL GAELE 12 RUE DU PORT 33 640 ISLE SAINT GEORGES	10	10	
3	Mme MOUYAL Jacqueline 12 RUE ERNEST RENAN 95600 EAUBONNE	20	20	
4	M. MOUYAL Prosper 12 RUE ERNEST RENAN 95600 EAUBONNE	20	20	
	Totaux	80	80	

Nombre d'associés : 4

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés
pouvoirs, arrêtée à..... associés présents ou représentés possédant ensemble
droits sociaux

Le président

